



Solution commerciale abusive pour appareil sous garantie

Par **Poppel_old**, le **06/12/2007** à **11:39**

J'ai acheté il ya un an un lecteur DVD, il est tombé en panne et est encore sous garantie pendant un an. Après l'avoir ramené au magasin, on me signale qu'il est irréparable faute de pièce constructeur. On me propose comme solution un avoir car l'appareil n'existe plus en magasin on ne peut donc me l'échanger, mais cet avoir serait de 129€ alors que j'ai acheté cet appareil 229€, ne doit-on pas normalement sous garantie m'échanger le produit pour l'appareil identique ou me le rembourser au prix d'achat? Merci beaucoup de votre réponse.

Par **Jurigaby**, le **06/12/2007** à **21:07**

Bonjour. Si, vous avez tout à fait raison... Je vous conseille de voir les nombreux sujets déjà postés dans le domaine des vices cachés ou de la garantie légale de conformité.